



MONSIEUR BRUNO BRETON c. MONSIEUR LOUIS LÉVESQUE

Plainte n° 02-16-00036

Date de l'audience : Le 21 septembre 2017

Lieu : Tribunal administratif du travail
500, boul. René-Lévesque Ouest, salle 18.113
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Heure : 9 h 30

Procureur du plaignant : M^e Anthony Battah

Procureur de l'intimé : M^e Hughes Bernier Lamontagne

Étape : Demande des parties en vue de modifier les recommandations communes sur sanction soumises le 29 mai 2017

Nature de la plainte :

L'intimé a, entre le 13 avril 2010 et le 13 mars 2011, commis des actes dérogatoires à l'honneur ou à la dignité de la profession ou à la discipline des membres de l'Ordre en :

1. En omettant de respecter les normes de pratique généralement reconnues et les règles de l'art dans l'élaboration de plans agroenvironnementaux de fertilisation;
2. En exprimant des avis et des conseils contradictoires ou incomplets dans les plans agroenvironnementaux de fertilisation;
3. En négligeant d'exercer la surveillance nécessaire auprès de la technicienne agricole avec laquelle il travaillait dans le cadre des plans agroenvironnementaux de fertilisation.

Infractions reprochées :

Articles 5, 16, 20, 55 (10) et 66 du *Code de déontologie des agronomes*
Article 59.2 du *Code des professions*

Le Conseil : M^e Lyne Lavergne, présidente
Monsieur Julien Guay, agronome
Monsieur Donald Hains, agronome